

ER, pour en jouir de suite, une fort belle et spacieuse
franchement décorée, avec grands salons et salle de
le maison est chauffée par un calorifère et peut se
ou sans remises et écuries.
rat, si on le désire, y joindre un autre vaste bâtiment
premier par une cour. L'ensemble est très-convenable
pour un hôtel ou tout autre établissement industriel. — S'y
adresser rue Hors-Château, n° 1. 746

VENTE
POUR
cessation de commerce.

JEUDI 27 JUIN, 2 heures de relevée,
IL SERA PROCÉDÉ
Par le ministère de M^rRENOZ, notaire à Liège, en son étude,
rue du Pot-d'Or, à la VENTE aux enchères, d'une
Quantité de Pièces
de Toiles, Coton, Jaconat, Mousseline, Batiste, Gingham,
Damas pour meubles, Châles, Mouchoirs, etc., etc.

VENTE
D'IMMEUBLES,
A HERSTAL.
Jeudi 27 juin 1839,

A deux heures de l'après-midi,
IL SERA PROCÉDÉ
Par M^rBOULANGER, notaire, en la maison occupée par les
Dlles. Perot, située à Coronmeuse, commune de Herstal, à la
VENTE aux enchères en deux lots, de l'IMMEUBLE ci-après
désigné, qui est libre de toute charge et provient de la succession
de la veuve Genin.
1^{er} lot. — Une MAISON, forge, four et cour avec la moitié
de 21 ares 64 centiares de jardin et verger y annexé, situés en
la Large-Voie, commune de Herstal, vis-à-vis l'ancien château
du lieu.
2^{me} lot. — L'autre moitié du VERGER, à la prendre vers
Liège, elle aura pour joignant d'un long le premier lot, de l'au-
tre Dieudonné Borgnet.
Cette dite moitié est favorablement située pour y bâtir une
maison, qui aurait son entrée et sa façade sur le grand chemin,
à laquelle serait annexé un jardin de la contenance de 8 ares au
moins.
On peut dès-à-présent prendre connaissance des titres de la
propriété, et du cahier des charges en l'étude dudit notaire. 726

AVIS
POUR SURENCHÉRIR.
Par jugement D'ADJUDICATION rendu au tribunal civil de
Liège,
LE 18 JUIN 1839,
LES
TROIS MAISONS
SITUÉES A LIEGE,

Saisies sur Beck-Steins, et le syndic de la faillite, ont été ven-
dus, savoir :
Celle de la rue de la Régence, n. 20-751, pour la somme
de 51.000 francs.
Celle de la rue du Crucifix, n. 10-754, pour la somme de
6500 francs.
Et celle de la rue de l'Étuve, n. 20-705, pour la somme de
3050 francs.
Aux termes de l'article 710 du code de procédure civile, toute
personne peut, dans la huitaine du jour de l'adjudication, faire
au greffe du tribunal, une surenchère, pourvu qu'elle soit du
quart du prix principal de la vente.
Cette vente, ayant eu lieu en vertu d'un acte notarié, d'un
jugement du prédit tribunal, et d'un arrêt de la cour d'appel de
Liège, passé en force de chose jugée, il y a toute sécurité pour
les acquéreurs.
Il y a aussi, aux termes du cahier des charges toute facilité
pour le paiement.
Peu de temps avant sa faillite, on avait offert à Beck-
Steins, le prix de 87.000 francs pour la maison de la rue de la
Régence.
Sa bâtisse, toute récente, a coûté environ 100.000 francs,
c'est une des plus belles et des plus spacieuses maisons de
la ville.
Outre la partie par lui habitée et les magasins destinés à son
commerce, Beck-Steins en louait des appartements et les écuries
pour 4000 francs annuellement.
On lui avait également offert 15000 fr. pour celle de la rue
du Crucifix.
Cette maison a aussi été construite récemment. Elle est avan-
tageusement située pour un commerçant.
Quant à celle de la rue de l'Étuve on lui en avait offert
6000 francs.
On peut s'adresser à Madame Beck-Steins pour voir ces im-
meubles. BERTRAND, avoué. 753

ODONTINE Composée par M. PELLETIER, professeur à l'école de pharmacie de Paris,
inventeur du Sulfate de Quinine.
Ce nouveau dentifrice, solide, d'une odeur et d'une saveur agréables, joint
à la propriété de blanchir les dents celle d'en conserver et durcir l'émail, ainsi que d'en prévenir et arrêter la carie. L'ELIXIR
qui l'accompagne, composé d'après les mêmes principes, calme les douleurs, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine.
donne à la bouche une fraîcheur des plus agréables.
A LIEGE, chez M^rJANNÉ-JANSSON.

A VENDRE
UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux
MANSARDES Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adres-
ser rue de la Syre, près de St.-Paul, n° 4. 661
Des OUVRIERS SERRURIERS peuvent se
présenter faubourg d'Amersœur, n° 59 bis.

A VENDRE.

1° Une ou deux PARCELLES DE JARDIN, au BEAU MUR,
contigu au NOUVEAU CASINO, commune de Grivegnée, en
dehors de l'octroi de Liège.
On peut y établir avantageusement un Café ou en faire un jar-
din d'agrément
2° DEUX PARCELLES DE JARDIN, cotillage et houblon-
nière, sur Avroy, à portée de la station du chemin de fer et du
ardin botanique, ce terrain est propre à y faire des briques.
S'adresser place St. Denis, n. 637.

ROYAUME DE BELGIQUE.
ADMINISTRATION
DE
L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.
Vente de Chevaux.

Dans le courant du mois de juillet prochain, il sera
VENDU A CRÉDIT, à Liège, une quantité de bons
CHEVAUX DE L'ARTILLERIE et du TRAIN, devenus
inutiles par suite du passage du pied de guerre au pied de paix.
La première VENTE aura lieu le 1^{er} juillet 1839, à Liège,
dans la cour du palais, la seconde aura lieu le 4 du même mois
au même endroit.
Des affiches spéciales annonceront les jours des ventes ul-
térieures.
Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer
leur prix par tiers de trois mois en trois mois, le premier exi-
gible au moment de la vente.

VENTE
pour cause de décès.
MARDI prochain 25 juin courant, à deux heures,
M^rDUSART, notaire à Liège, VENDRA au n° 230, rue Lulai
des Jésuites,
TOUT LES MEUBLES
QUI S'Y TROUVENT,
tels que Commodes en acajou, Garderobes, Tables, Chaises,
Bois de lit, Litteries, Linges, Batterie de cuisine et autres
objets. 750

EXPROPRIATION
POUR
cause d'utilité publique
EXTRAIT D'EXPLOIT.
Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du 22 juin 1839,
dument enregistré, la commune de Huy, propriétaire 1^o d'une
parcelle de jardin de la contenance de deux ares, soixante qua-
tre centiares, quarante millièmes, et 2^o d'une parcelle de cotil-
lage de la contenance de cinq ares, vingt centiares, vingt-cinq
millièmes, l'une et l'autre situées audit Huy, en lieu dit entre
Deux-Portes, a été assignée devant le tribunal civil de première
instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et
diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, aux fins de
l'expropriation desdites parcelles, pour la rectification de la
route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve, à Huy, et le
faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf mars
1839.
Pour extrait conforme,
P.-J. DELCOUR, avoué. 765

EXTRAIT D'EXPLOIT.
Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du 22 juin 1839,
dument enregistré, la veuve Joseph MARECHAL, de Huy,
propriétaire 1^o d'une parcelle de cour de la contenance de qua-
torze centiares trente-cinq millièmes y compris un four et han-
gar, adossés à une partie de mur de clôture, à démolir et 2^o
d'une parcelle de jardin de la contenance de neuf centiares,
quarante millièmes, l'une et l'autre situées audit Huy, en lieu dit
entre Deux-Portes, a été assignée devant le tribunal civil de
première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge,
poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics,
aux fins de l'expropriation desdites parcelles, pour la rectifi-
cation de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à
Huy, et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf
mars 1839.
Pour extrait conforme,
P.-J. DELTOUR, avoué. 766

EXTRAIT D'EXPLOIT.
Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du 22 juin 1839,
dument enregistré, le sieur Jean MICHEL BERGER, cultivateur,
domicilié à Huy, propriétaire 1^o d'une parcelle de jardin de la
contenance de quinze centiares, 2^o d'une parcelle de vignes de la con-
tenance de trois ares, 95 centiares 25 millièmes, et 3^o d'une
de la contenance de deux ares quatre-vingt centiares, le tout
situé à Huy, entre la porte St-Germain et le faubourg de Statte,
a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant
à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de
M. le ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation
desdites parcelles, pour la rectification de la route de Huy à
Tirlemont, entre la rue Neuve, à Huy, et le faubourg de Statte,
décrétée par arrêté royal du neuf mars 1839.
Pour extrait conforme,
P.-J. DELTOUR, avoué. 767

EXTRAIT D'EXPLOIT.
Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du 22 juin 1839,
dument enregistré, le sieur Nicolas PHILIPPART, cultivateur,
domicilié à Huy, propriétaire 1^o d'une parcelle de jardin de la
contenance d'un are 72 centiares 55 millièmes, située audit Huy,
entre la porte St-Germain et le faubourg de Statte, et 2^o d'une
de cotillage de la contenance de deux centiares 65 millièmes,
située au même lieu, a été assigné devant le tribunal civil de
première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge,
poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics,
aux fins de l'expropriation desdites parcelles, pour la rectifi-
cation de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy
et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf
mars 1839.
Pour extrait conforme,
P.-J. DELTOUR, avoué. 768

BOURSES.
PARIS, LE 22 JUIN.

5 p. c.	79 35	Mutualité	—
4 p. c.	111 40	Act. Réunies	600
5 p. c.	2757 50	B. c. d'Anvers	—
Act. de la Banque	1205	Dette active	19 5/4
Ob. de la V. de Par.	—	Passive	—
Emp. belge	—	Emp. romain	101 1/4
Soc. générale	—	Naples	99 60
B. de Belg.	795	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 20 JUIN.

5 7/8 consolidés	95 7/8	Différées	8 5/8
BELLE 1852	102	Passives	4 5/8
Hot. Dette active	56 1/8	Russie	—
Portug. 5 p. c.	55 5/4	BRESL.	—
Id. 3 p. c.	21 3/4	MEXICAINS 5 p. c.	26 1/2
Esp. Emp. 1854	19 1/4		

AMSTERDAM, LE 22 JUIN.

Dette active	55 1/16	Espagne. Ardoin.	18 15/16
5 p. c.	102 1/8	D. diff. 1850	—
Billet de chang.	27 1/16	" " 1855	—
Synd. d'am.	95 5/8	" " Passive	4 5/8
" " 3 1/2 %	81 5/16	Portugal, E. 5 %	—
Soc. de Commerce	180 5/8	Naples. Cert. Fal.	—
Ch. de fer d'Amst.	—	Russe, H. et Comp.	105 1/2
" de Rotterdam	—	" " 1828-1829	105
Prusse L. 1852	—	" C. c. Hope	—
Autriche. Metall.	105 5/4	" Ans. gr. liv.	—
Bresil. Emp.	79	Pologne. L. 500 fl.	—

ANVERS, LE 22 JUIN.

Anvers. Dette act.	104 1/4	A Prusse. Em. à Berl.	128 1/2
" Dette diff.	50 1/2	" Naples. Cert. Fal.	95 1/4
Emp. de 48 milli.	101 1/2	" Et. R. Levée 1852.	101 7/8
" de 50 milli.	92 1/8	" Cert. à A. 1854.	100 1/4
Hollande. Det. act.	—		
Rente rem.	—		
Autriche. Metalliq.	108	P	
Lots de fl. 100	—		
" " 250	466	P	
" " 500	—		
Polog. Lots fl. 500	—		
" " 500	136	A	
Bresil. E. L. 1854.	79 1/4	A	
Espagne. Ardoin.	48 7/8	A	
Dette passive 1854.	—		
" différée.	—		
Danemar. E. Not.	—		
Dito à L.	74 1/4		

BRUXELLES, LE 22 JUIN.

Dette active 2 1/2	56	A	
Emp. Rothschild.	101 5/8	A	
Fin courant	—		
Emp. de 50 milli.	92 1/4	A	
Id. de 57 mil.	71 1/4	A	
Emp. de 1852 (4)	95	A	
Act. de la Soc. G.	775	A	
Emp. de Paris.	1645	A	
S. de Comm. de c.	—		
B. de Belgique.	77 5/8		
C. de S. et Oise.	98	P	
Hauts-Fourneaux.	95	P	
Banque Foncière.	—		
idem.	—		
Flemu.	—		
Hornu.	—		
Sclussin.	—		
Soc. Nationale.	100	P	
Levant du Flemu.	—		
Ougrée.	—		
Sars-Longscham.	140	A	
Chemin de Fer.	—		
Vennes.	—		
St-Léonard.	—		
Châtelineau.	—		
Verreries.	—		
Betteraves.	—		
Verr. de Charl.	—		
L'Espérance.	—		

VIENNE, LE 15 JUIN.
Métalliques 5 p. c., 108 0/0. — Actions de la Banque 1515.
PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 22 JUIN.
Après-midi. — Le brick français l'Alexandre, v. d'Andierne, ch. de from.
La golette norvégienne Twee Zusters, v. de Bergen, ch. de huile de
poisson.
Le koff français Jeune Mathilde, v. du Havre, ch. de café et riz.
La barque américaine Lucrecia, v. de Matanzas, ch. de sucre.
La galatée belge Henriette, v. de Liverpool, ch. de sel.
Du 25 au 27. — Le b. à v. franç. Havre, v. du Havre, ch. de diverses
marchandises, ayant à bord 1 passager.
Le brick mecklenb. Adler, v. de Riga, ch. de bois de construction.
La galatée belge Clémence, v. de Liverpool, ch. de sel.
La golette française Malvina, v. du Havre, ch. de bois d'acajou.
Imprimerie de J.-B. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 622.